



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3574

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2019 pour développement et l'exploitation de noeuds d'échanges internet sur l'agglomération

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumerit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3574**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Lyon

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2019 pour développement et l'exploitation de noeuds d'échanges internet sur l'agglomération**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Rezopole a été créée en 2001 par des professionnels innovants dans le domaine de l'internet et des réseaux de communications électroniques. Rezopole développe et exploite, en particulier, les nœuds d'échanges internet LyonIX sur le territoire de la Métropole de Lyon, permettant de s'affranchir d'un passage systématique par Paris pour tous les échanges internet locaux. L'association promeut les intérêts communs des acteurs de l'internet et des télécoms implantés sur le territoire métropolitain.

LyonIX, nœud d'échanges des flux internet (appelé IXP pour Internet eXchange point) est une plateforme qui permet aux opérateurs, aux fournisseurs d'accès à internet, aux sociétés de services et d'applications web ainsi qu'aux grands comptes privés ou publics d'échanger leur trafic internet ou d'acheter et vendre des services sur les réseaux de communications électroniques. Physiquement, ce nœud d'échanges est situé dans un lieu où se concentrent les opérateurs de télécommunications et où arrivent leurs réseaux de fibre optique. Il se matérialise par des équipements de télécommunications (switchs, routeurs) faisant transiter les informations en les aiguillant et en les adressant entre les différents réseaux des opérateurs, *in fine* entre les utilisateurs.

L'association Rezopole opère aujourd'hui plusieurs nœuds d'échanges sur l'agglomération et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses services permettent d'optimiser la rapidité et la fiabilité du trafic internet local.

Les membres de l'association Rezopole sont des grands comptes, des services publics, des opérateurs télécoms et des sociétés de services numériques tels que : la Compagnie européenne de gestion par l'informatique décentralisée (CEGID), LDLC, le Centre de congrès de Lyon, le Centre inter-régional de traitement de l'information de Lyon (CIRTIL) - Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), les Hospices civils de Lyon (HCL), Google, La Poste, Vicat, SFR, Orange, la fibre Grand Lyon, etc. En 2018, Rezopole comptait 116 membres, en légère croissance par rapport à 2017 (111 membres).

I - Objectifs

La Métropole développe une stratégie globale pour l'aménagement numérique de son territoire. Celle-ci a fait l'objet d'une délibération du Conseil n° 2012-3307 du 8 octobre 2012 et elle s'appuie en particulier sur :

- le déploiement de réseaux en fibre optique mutualisée à l'initiative des opérateurs privés (Orange, SFR, Free) pour desservir les logements (réseaux dits "FttH" pour "fibre jusqu'au logement"), dont les cibles sont les habitants et les micro-activités situées dans le résidentiel,

- le déploiement du réseau d'initiative publique "la fibre Grand Lyon" mis en œuvre en délégation de service public (DSP) pour palier à l'insuffisance des offres très hautes dédiées aux activités professionnelles : établissements publics, très petites entreprises (TPE)/petites et moyennes entreprises (PME)/entreprises de taille intermédiaire (ETI)/grands comptes.

La présence de nœuds d'échanges internet de proximité est complémentaire de ces nouveaux réseaux à très haut débit. Aujourd'hui, le trafic internet est en croissance constante et se concentre sur quelques points mondiaux seulement. LyonIX permet au territoire métropolitain de s'affranchir de cette contrainte. LyonIX participe au maintien et à la création d'activités liées au numérique et aux télécoms. Cet équipement permet d'améliorer la qualité des liaisons internet et de faciliter le développement et l'accès à de nombreux services de communications électroniques. Les IXP LyonIX activités permettent de diminuer les risques de pannes en traversant moins de réseaux et d'optimiser le temps de transit d'un utilisateur à l'autre. Les échanges vers le national et l'international voient leur performance accrue car ils sont délestés des échanges locaux.

Les bénéfices directs et indirects sont nombreux pour le territoire. Ils concernent :

- le développement de la filière numérique, dont les entreprises bénéficient d'une plateforme de communications électroniques performante, leur offrant de nouvelles perspectives pour le développement de leur activité localement (activité d'hébergement, de serveurs, de maintenance),
- le développement économique local, avec l'émergence d'une "place de marché" pour les services de communications électroniques, qui stimule la concurrence, rend accessible des services qui n'étaient pas présents jusqu'alors localement et développe la création de nouvelles offres, à tarifs compétitifs.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2018-2952 du 17 septembre 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 65 000 € et d'investissement de 75 000 € au profit de l'association Rezopole pour son précédent plan d'actions et programme d'équipement.

Rezopole gère aujourd'hui 5 nœuds d'échanges internet sur l'agglomération, et propose à ses membres un service 24h/24 et 7j/7 avec un taux de disponibilité supérieur à 99 %.

Le programme d'actions 2018 a concerné tout particulièrement :

- la poursuite de l'exploitation technique et commerciale des services fournis à partir des 5 points de présence LyonIX : Lyonix 1 Campus de La Doua à Villeurbanne, Lyonix 2 NetCenter à Vénissieux, Lyonix 3 DCforData à Limonest, Lyonix 4 et 5 aux aéroports de Bron et de Lyon-Saint Exupéry (disponibilité des services 99,9 %, 24h/24 et 7j/7),
- la mise à niveau d'une partie des équipements sur Lyonix 1 et Lyonix 2 permettant de délivrer des services jusqu'à 100 Gbps et ainsi répondre aux demandes croissantes de connectivités très haut débit de ses membres,
- la finalisation de la mise à niveau des équipements de cœur de réseau et le raccordement en propre par fibre optique de Lyonix 1, Lyonix 2 et Lyonix 3, permettant de délivrer des services jusqu'à 100 Gbps et ainsi répondre aux demandes croissantes de connectivités très haut débit de ses membres,
- l'amélioration de la qualité des relations entre les utilisateurs des infrastructures IXP par le biais d'enquêtes de satisfaction et la publication de l'annuaire Rezolink des acteurs des télécoms et de l'Internet,
- la participation et la mise en place d'événements pour animer la filière télécoms (rencontre entre les acteurs de la filière télécom, animation de groupes d'utilisateurs, etc.) tels que les "Apérezo" (6 manifestations en 2018) qui réunissent en moyenne 100 participants à chaque édition ou encore les "RezoGirls" (2 manifestations en 2018), etc.

LyonIX est à ce jour interconnecté à d'autres nœuds d'échanges internet : en Auvergne-Rhône-Alpes, les IXP de Grenoble, Clermont Ferrand et Annecy sont interconnectés avec Lyon ; en France, LyonIX est interconnecté avec Sfinx, France-IX, FR-IX, Equinix (Paris), ToulX (Toulouse), EuroGIX (Strasbourg) et LillIX (Lille). À l'étranger, des interconnexions sont réalisées avec Top-IX (Turin, Italie), CIXP (Genève, Suisse), Net-IX (Sofia, Bulgarie) et LONAP (Londres, Grande-Bretagne) permettant aux participants d'échanger du trafic internet.

III - Programme d'actions et d'équipements pour 2019

Le programme d'actions et d'investissements de Rezopole pour 2019 concerne les actions suivantes :

- l'exploitation technique et commerciale des 5 nœuds d'échanges locaux LyonIX : maintenance et supervision des équipements en vue d'améliorer et de garantir la qualité et la disponibilité des services pour répondre aux attentes des utilisateurs, la promotion auprès des acteurs économiques qui pourraient avoir un intérêt à être présent sur Lyonix,

- l'acquisition de nouveaux équipements télécoms et matériel de cœur de réseau pour améliorer la sécurité et la résilience de l'infrastructure Lyonix et *in fine* les services fournis aux acteurs économiques,

- les enquêtes qualité sur les relations entre les utilisateurs des infrastructures IXP afin de mesurer la satisfaction et les attentes des acteurs, la publication de l'annuaire Rezolink 2019 des acteurs des télécoms et de l'internet,

- l'animation de la filière télécoms et de l'internet à travers des événements visant à valoriser et développer la croissance des IXP du territoire métropolitain. Il s'agit d'événements mis en place par Rezopole mais aussi de la participation de Rezopole à des manifestations de type salons professionnels.

IV - Budget prévisionnel 2019

Le budget prévisionnel de l'association représente un montant total de 1 063 044 €, tel que détaillé ci-dessous.

Parallèlement, l'association prévoit un plan d'investissement d'un montant de 103 357 €

Budget de fonctionnement prévisionnel 2019			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
hébergement, liaisons, support télécoms	313 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	200 000
frais : locaux, comptabilité	88 205	Métropole de Lyon	65 000
ressources humaines	579 985	Rezopole-autofinancement	798 044
animation de la filière télécoms / internet	81 854		
Total	1 063 044	Total	1 063 044

Budget d'investissement prévisionnel 2019			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat d'équipements télécoms et réseaux (routeurs, switch, FON, etc.)	-	Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
dont communs aux territoires	67 598	Métropole de Lyon	35 759
dont dédiés Grand Lyon	35 759	Rezopole-autofinancement	17 598
Total	103 357	Total	103 357

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer à Rezopole pour ses missions de développement des nœuds d'échanges internet sur l'agglomération :

- une subvention d'équipement d'un montant de 35 759 € pour son programme d'investissements 2019,
- une subvention de fonctionnement de 65 000 € pour son programme d'actions 2019.

S'ajoute à ces subventions, une subvention en nature correspondant à la valorisation de la mise à disposition, par la Métropole, de fourreaux de communications électroniques sur un linéaire de 12 890 m pour un montant de l'ordre de 17 500 €;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien au programme d'investissements 2019 et au programme d'actions 2019 de l'association Rezopole,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 35 759 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de son programme d'investissements 2019,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de son programme d'actions 2019,

d) - l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 17 500 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de la valorisation de la mise à disposition, par la Métropole, de fourreaux de communications électroniques sur un linéaire de 12 890 m,

e) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Rezopole définissant, notamment, les modalités d'attribution et d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera à imputer sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 :

- en section d'investissement - chapitre 204, sur l'opération n° 0P02O5630,
- en section de fonctionnement - chapitre 65, sur l'opération n° 0P02O4984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.